

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 129 (2003)  
**Heft:** 19: AlpTransit

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Calcul des honoraires d'après le coût de l'ouvrage**

Avec le nouveau modèle, le volume de travail nécessaire pour résoudre une tâche définie est déduit du coût de l'ouvrage, à l'aide de coefficients que la **sia** recueille statistiquement et publie.

L'expérience montre que surtout pour des projets de construction importants (à partir de 500 000 francs) le calcul des honoraires d'après le coût de l'ouvrage conduit à des offres appropriées au marché. Pour un coût de l'ouvrage inférieur à Fr. 500 000, il est recommandé d'utiliser le calcul des honoraires selon le temps nécessaire effectif, conformément à l'art. 6 RPH.

## **Cours SIA Form**

Les taux horaires individuels propres à chaque bureau exigent une détermination des taux horaires des collaborateurs. SIA Form offre des cours qui permettent d'acquérir les connaissances comptables concernant le calcul correct du taux horaire de chaque collaborateur et de se familiariser avec ce nouveau modèle de calcul.

La brochure d'information relative aux cours concernant le nouveau modèle de calcul peut être obtenue auprès de :

Secrétariat SIA Form - Suisse Romande (Mme Pfister, [marily@siavd.ch](mailto:marily@siavd.ch)).

Un programme des cours se trouve également sur le site Internet de la SIA <[www.sia.ch/formation](http://www.sia.ch/formation)> et dans nos pages « Mémento ». A noter toutefois que le succès rencontré par cette offre de formation fait que les cours sont maintenant complets jusqu'à la fin de l'année. De nouvelles dates seront proposées en 2004.

Service RP et information SIA/pps

**travaux de forage  
travaux de battage**

**fondations  
enceintes  
de fouilles  
rabattements  
de la nappe**



**RISI**

**les travaux spéciaux  
de génie civil**

041 766 99 99 [www.risi-ag.ch](http://www.risi-ag.ch)